

Nouvelles locales du mercredi 03 avril 2013

@rib News, 03/04/2013 | La synergie des médias a exploité ce mercredi le thème de la Justice. Dans cette synergie, divers intervenants ont exprimé leur préoccupation quant à la Justice qui, des fois, se montre réticente face à certains dossiers selon la personnalité des suspects. Les juges qui passent outre les injonctions des autorités politiques sont démis des postes qu'ils occupent ou sont mutés vers d'autres régions du pays. Desologes ont été aussi juges qui n'hésitent pas à prendre une quelconque décision dans le respect de la loi sans avoir peur des conséquences de n'importe quelle nature qui peuvent s'en suivre. Ces derniers estiment qu'il vaut mieux mourir ou subir d'autres traitements quand on sait qu'on a agi conformément à la loi. [Rpa/Bonesha/Isanganiri/Renaissance/Rema]

- L'ancien président du syndicat des magistrats Vital Nshimirimana estime que l'indépendance totale des juges n'est pas à chercher chez les dirigeants du pays. Selon lui, il appartient aux juges eux-mêmes de militer pour cette indépendance. En effet, remarque-t-il, les dirigeants ne peuvent pas laisser la Justice libre puisqu'ils font souvent recours à elle pour faire respecter leurs intérêts tant privés que politiques. Il estime que le fait que le président de la République soit en même temps président du Conseil national de la magistrature donne le droit à ce dernier d'en nommer les membres et cette nomination ne peut pas permettre l'indépendance de ce corps. De plus, il constate que les points à l'ordre du jour des réunions de ce Conseil ne sont jamais orientés vers la question de l'indépendance des juges, mais plutôt vers des nominations et les mutations éventuelles à effectuer au sein du ministère de la Justice. - D'aucuns se lamentent aussi de la lenteur dans la mise en place de la Haute Cour de Justice. Ceci fait que les hautes autorités du pays ne soient jamais inquiétées pour des fautes qu'ils peuvent commettre. Le porte-parole du ministère de la Justice estime que cette question est préoccupante et qu'une réponse y sera apportée dans les prochains jours. D'ailleurs Ruberintwari affirme que cette Commission sera mise en place avant la fin de cette année 2013. - D'autres se lamentent de l'immunité dont la CNTB bénéficie dans ces jours où elle est accusée par une bonne partie de la population d'être partielle dans ce qu'elle fait. Selon le président de cette commission, la CNTB ne peut pas être traduite devant la Justice. Mais, selon les professionnels de la Justice, elle peut être traduite devant la Cour constitutionnelle. Maître Raphaël Gahungu trouve que celui dont les droits reconnus par la Constitution sont bafoués par la CNTB peut attaquer les décisions de cette commission pour inconstitutionnalité. Il trouve que le fait que la commission prend des décisions et veut les mettre en application avant l'intervention des juges est un signe qu'au Burundi il n'y a pas de volonté de rendre la Justice aux citoyens et cela constitue ce qu'il appelle un déni de Justice. - D'autres grognent se font sentir concernant des commissions enquêtes mises sur pied dans certaines circonstances. Selon le président de l'APRODH, les enquêtes sont menées à charge et à décharge. Pierre Claver Mbonimpa estime que les juges font souvent correctement ce devoir d'instruire à charge et à décharge. Mais, il trouve que dans des infractions commises dans le domaine de la politique et celui du détournement des fonds publics, de telles instructions sont souvent orientées contre le plus petit poisson alors que le grand se balade dans les rues. - Dans la province de Ruyigi, le cas de Patrice Mazoya, l'ancien chef de zone de Nyabitare de la commune Gisuru, attire l'attention de la population. Ce dernier avait été accusé par ses dirigés de les avoir torturés jusqu'à les rendre infirmes. En effet, il a été constaté que le représentant du ministère public dans ce procès s'est beaucoup investi pour que ce chef de zone soit acquitté. Il l'a fait en citant dans le dossier des témoins fictifs et en opérant des omissions des pièces importantes dans le dossier. Mais, la Cour d'appel de Gitega a vite constaté ces irrégularités et a ordonné la reprise des enquêtes et Mazoya a été transféré à la prison centrale de Gitega où il attend d'être jugé en appel. Dans la province de Bubanza, la population se lamente de trois cas de torture qui ont fait la Une ces derniers jours. Ces cas impliquent les jeunes Imbonerakure du chef-lieu de la province qui ont agressé le correspondant de la RPA dans cette province. Ce dernier a porté plainte, mais ces jeunes ont été acquittés par le Tribunal de grande instance de Bubanza. Deux autres cas concernent un habitant de la commune Gihanga et un autre du chef-lieu de la province, dont les tortionnaires n'ont pas été inquiétés suite à leur rang dans le parti présidentiel. - Dans la province de Bururi, il s'agit de trois cas de violation grave des droits de l'Homme. Le commissaire adjoint de la Police à Bururi a été accusé par un habitant de la zone de Gatete d'avoir torturé, mais il n'a jusqu'à présent pas été inquiété. Il y a aussi à Rumonge qui a porté plainte contre l'administrateur communal de Rumonge d'avoir ordonné à sa garde personnelle de la battre. Le procès se trouve au niveau de la Cour d'appel de Bujumbura. De plus, un jeune Imbonerakure du quartier Gihwanya de la ville de Rumonge vient d'être libéré alors qu'il avait été surpris en flagrant délit de viol sur une femme de ce quartier. Le Parquet l'a libéré et dit qu'il continue les enquêtes. Enfin, des prisonniers de la prison de Murembwe se lamentent aussi qu'ils viennent de passer beaucoup de temps dans cette maison d'arrêt sans être entendus par les juges ou la Chambre de conseil pour confirmer ou infirmer leur détention. - Il a été constaté que certains juges ou magistrats qui ont pris des décisions courageuses peuvent servir d'exemple pour le reste. Il s'agit de l'ancien Procureur de la République à Muyinga, lors de tueries de Muyinga en 2006, qui a eu le courage d'arrêter le chef de la Documentation dans cette province qui était suspecté d'avoir trempé dans ces massacres. Il avait aussi demandé ses supérieurs d'arrêter le chef de la 4^{ème} région militaire qui était lui aussi cité, mais dont le privilège de juridiction faisait obstacle à son arrestation par ce Procureur de province. Il se sent lui-même satisfait d'avoir fait correctement son travail. Il demande aux autres de ne pas avoir peur de prendre des décisions même si ces dernières ne plaisent pas aux supérieurs, pourvu qu'elles soient conformes à la loi. Justice - L'ancien maire de la ville de Bujumbura a comparu mercredi dans la section appel de la Chambre judiciaire de la Cour suprême de Bujumbura pour y être entendu sur sa demande de libération provisoire. Son avocat estime que la loi n'a pas été respectée depuis son arrestation. Maître Salvator Kiyuku trouve qu'il n'y a pas lieu que son client reste en prison alors que la commission qui l'avait arrêté a rendu son rapport et qu'il n'est nullement concerné par ce dernier. Il espère que cette fois-ci, la loi va être respectée et la décision judiciaire est attendue dans 36 heures. [Rpa]- Les dossiers concernant les accidents de circulation routière avaient été bloqués au niveau de la Cour suprême de Bujumbura depuis un certain temps. Selon le porte-parole de la Cour suprême, ce blocage avait été fait puisque la loi sur la circulation routière prévoyait des contraventions sans

toutefois prÃ©voir des punitions y relatives. Elie Ntungwanayo affirme alors qu'«un compromis a Ã©tÃ© trouvÃ© avant mÃªme la promulgation de la nouvelle loi qui contient tout afin que ces dossiers soient encore une fois analysÃ©s. [Isanganiro]»

Education - L'ombudsman burundais est arrivÃ© Ã trouver un compromis entre les Ã©tudiants du dÃ©partement des TIC de l'ITS Ã l'UniversitÃ© du Burundi et les autoritÃ©s rectorales. En effet, il a dÃ©cidÃ© que les Ã©tudiants reviennent Ã leur master au mois de mai. Le Recteur de cette UniversitÃ© salue l'attitude des Ã©tudiants qui ont acceptÃ© la mÃ©diation. Ces derniers se rÃ©jouissent aussi des conclusions sur lesquelles ont abouti les nÃ©gociations. Ils demandent que ces conclusions soient mises en application. [Rtnb]